

Brides-Les-Bains, le 11 mars 2025

#### **CONSEIL MUNICIPAL**

## Jeudi 20 FEVRIER 2025 à 18H

#### **PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le Vingt Février à 18H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le treize Février deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,

DATE DE LA CONVOCATION : 13/02/2025

DATE D'AFFICHAGE : 24/02/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE: 14 PRESENTS: 10 POUVOIRS: 03 VOTANTS: 13 **Etaient présents:** 

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire
Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1er adjoint,
Madame Peggy SHELLEY,2ème adjointe,
Monsieur Jean-Marc MURAZ, 3ème adjoint
Monsieur Alexandre FOURRAT, conseiller municipal délégué
Monsieur Dominique LE SOURD, conseiller municipal délégué
Madame Nathalie MARIE, conseillère municipale déléguée,
Madame Carole CHEDAL, conseillère municipale,
Madame Noëlle CHEDAL-MATER, conseillère municipale,

### Absent représenté :

Monsieur Fabien POLLIER, conseiller municipal délégué, représenté par Alexandre FOURRAT, conseiller municipal délégué.

#### Excusé:

Madame Carole CHEDAL-ANGLAY, 4ème adjointe Monsieur David FALLETTA, conseiller municipal délégué Monsieur Franck LEBRETON, conseiller municipal,

#### Absent non représenté :

Monsieur Jérémy CARMES, conseiller municipal,

Formant la majorité des membres en exercice.

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance (Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)



### **ORDRE DU JOUR**

- 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 1.1 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 Janvier 2025 (Annexe 1).
- 1.2 Approbation versement indemnité d'éviction fonds de commerce « Ché Rickette » (Annexe 2) Annule et remplace la délibération 24 11 87-
- 2. FINANCES
- 2.1 Participation Communale 2025 aux Transports Scolaires.
- 2.2 Approbation ouverture d'une Ligne de Trésorerie (Annexe 3).
- 3. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE ET TABLEAU DES ENGAGEMENTS
- 4. QUESTIONS DIVERSES

\*\*\*\*\*\*



## 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## 1.1 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 Janvier 2025 (Annexe n°1)

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 Janvier 2025.

Ceci exposé, Le Conseil Municipal, Apres en avoir délibéré, A l'Unanimité:

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 Janvier 2025.
- AUTORISE le Maire à signer ce procès-verbal.

### 1.2 Approbation versement indemnité d'éviction fonds de commerce « Ché Rickette »

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2241-1 ;

Considérant la forme De gré à gré du versement d'une indemnité d'éviction.

Considérant la participation du local à l'entreprise d'intensification de la diversité commerciale du secteur ;

Considérant la correspondance de ce local commercial aux objectifs fixés par la ville, en matière de politique commerciale de proximité, tant dans la diversité que la requalification de l'offre commerciale.

Ceci exposé,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré.

A la Majorité : 2 contres Madame Carole CHEDAL, conseillère municipale, Madame Noëlle CHEDAL-MATER, conseillère municipale,

- AUTORISE le versement d'indemnité d'éviction par la Ville du fonds de commerce inscrit au 3 Avenue du Comte Greyfie de Bellecombe à Brides-Les-Bains;
- **FIXE** le montant de l'indemnité, entendue gré à gré, à un montant de quarante mille Euros mille euros hors droits, hors frais, hors taxe (40 000 EUR HT).
- AUTORISE Monsieur le Maire à mener toutes les diligences utiles à la conclusion du versement de l'indemnité d'éviction, dont notamment les actes notariés ou afférents à l'opération;
- DIT que cette indemnité sera affectée aux crédits de l'exercice en cours ;
- DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité.

## 2. FINANCES

## 2.1 Participation communale 2025 aux Transports Scolaires

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal que la commune poursuive sa participation au transport scolaire et verse :

→ 45 € par enfant bridois pour le transport scolaire (au titre de l'année scolaire 2025/2026 et sur présentation d'un justificatif de paiement).

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, À l'Unanimité,

- APPROUVE le montant de la participation communale au titre du transport scolaire 2025/2026, à hauteur de 45 € par enfant bridois,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025,
- CHARGE le Maire de l'exécution de cette décision.

## 2.2 Approbation ouverture d'une ligne de trésorerie (Annexe 3)

Le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie pour faire face à un besoin ponctuel de trésorerie lors de l'achat de l'Hôtel "Le Savoy".

Il convient d'étudier l'offre proposée par la Caisse d'Épargne en fonction des conditions énoncées ci-dessous :

Montant : 1 500 000 €urosDurée : 6 Mois Maximum

Taux d'intérêt : €STER 1 + marge de 0.67 %.

Dans l'hypothèse où l'€STR serait inférieur à zéro, l'€STR sera alors réputé égal à zéro.

Base de calcul : exact / 360 jours
 Modalités de remboursement :

- Paiement des intérêts : Chaque trimestre civil par débit d'office.
- Frais de dossier : 0.10 % du montant de la ligne (Prélevés une seule fois)
- <u>Commission d'engagement</u> : Néant
- <u>Commission de mouvement</u> : Néant
- <u>Commission de non-utilisation</u> : 0.05% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen, périodicité identique aux intérêts.
- Demande de tirage : aucun montant minimum
- <u>Modalités d'utilisation</u> : l'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Ligne de Trésorerie Interactive » de la Caisse d'épargne.

Il est précisé que cette ligne de trésorerie sera transformée en emprunt après le vote du Budget,



Ceci exposé,

Le conseil municipal Après en avoir délibéré, À l'Unanimité,

- ACCEPTE la proposition de la Caisse d'Epargne,
- AUTORISE M. le Maire à signer l'offre de financement et tout document relatif à cette affaire

# 3. <u>DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE ET TABLEAU DES</u> ENGAGEMENTS

Relevé des décisions prises conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et Tableau des Engagements.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Date	DÉCISIONS DU MAIRE Intitulé		
09.01.2025	Commune de Brides-les-Bains / LCM CONSEIL Mise à disposition de la salle des expositions pour l'assemblée générale le vendredi 14 mars 2025 – Résidence Chalet Alba		
10.01.2025	Commune de Brides-les-Bains / SARL GHT Vente d'un véhicule Renault Kangoo		
17.01.2025	Commune de Brides-les-Bains / Monsieur Sylvain LABRUDE Convention pour la mise à disposition d'un local communal – Résidence de La Poste, à compter du 17 janvier 2025		
21.01.2025	Commune de Brides-les-Bains / Club des Sports de Courchevel Convention d'occupation à titre précaire – Salle La Dova – du lundi 27 au vendredi 31 janvier 2025		
24.01.2025	COMMUNE DE BRIDES-LES-BAINS / Madame Do Lan RAKOTONJANAHARY Convention d'occupation à titre précaire – Cuisine de La Dova – du 20 février au 1 <sup>er</sup> mars 2025		
30.01.2025	Commune de Brides-les-Bains / Club de l'Âge d'Or Mise à disposition de la salle des expositions pour l'assemblée générale le vendredi 7 février 2025 à partir de 8h30		
06.02.2025	Commune de Brides-les-Bains / Club des Sports de Méribel Convention d'occupation à titre précaire – Hall de la mairie et local de l'Age d'Or – Dimanche 6 avril 2025		
06.02.2025	Commune de Brides-les-Bains / Agence immobilière Lamy Mise à disposition de la salle des expositions pour l'Assemblée Générale du Grand Chalet – vendredi 23 mai 2025 de 14h30 à 17h30		



## LES 3 VALLÉES

07.02.2025	Commune de Brides-les-Bains / Monsieur ROCHE Ludovic Convention d'occupation à titre précaire – Salle La Dova – le mercredi 12 février 2025 de 20h30 à 00h00		
11.02.2025	COMMUNE DE BRIDES-LES-BAINS / Madame Do La RAKOTONJANAHARY Convention d'occupation à titre précaire – Cuisine de La Dova – du 1 au 19 février 2025		

## TABLEAU DES ENGAGEMENTS AU 13 FEVRIER 2025

N°	Tiers	Objet	Compte	Montant TTC	Date
40	GONTHIER HORTI	FLEURISSEMENT PRINTEMPS ETE 2025	6068	12 804,85 €	10/01/2025
41	GONTHIER HORTI	ENGRAIS ORGANIQUE, BASACOTE ET SUBSTRAT POUR PLANTATION PRINTEMPS ETE 2025	6068	5 220,97 €	10/01/2025
51	EQUANS	ENTRETIEN, MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC ANNEE 2025	615232	1 014,24 €	14/01/2025
57	GESTES PROPRES	SACS POUBELLES	60633	2 870,40 €	17/01/2025
58	ALPGEO	BORNAGE NOUVELLE LIMITE COPROPRIETE LE ROYALE	62268	2 825,96 €	17/01/2025
60	VOLKSWAGEN BANK	LOCATION TROC DGS DE JUIN A DECEMBRE 2025	61351	2 883,30 €	20/01/2025
61	DEPROMA	PEINTURE ANTIROUILLE	60633	859,20 €	21/01/2025
65	AGATE	AUDIT FLEURISSEMENT 2025	611	948,00 €	23/01/2025
67	DGIT	AUDIT ET RAPPORT ANNUEL DE CONCESSION DSP THERMES	611	39 990,00 €	23/01/2025
71	ALLEMOZ Marcel	REGARD PLACE DE L'EGLISE	21351	2 640,00 €	27/01/2025
78	MURE BIANCO CHA	10 T PELLETS DOVA ET 13 T PELLETS CTM	6068	8 349,00 €	28/01/2025
81	ALLEMOZ Marcel	ESCALIERS GRANIT PARC THERMAL	21351	7 260,00 €	30/01/2025
86	MESUR'ALPES	FRAIS DE BORNAGE PARCELLE A263 - ELARGISSEMENT VOIRIE COMMUNALE	62268	1 040,40 €	16/01/2025
88	INNOVAL	0.5 T ENROBES A FROID	60633	1 230,00 €	03/02/2025
89	OMBRES ET LUMIE	ETUDE TRAVAUX MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC	2031	26 040,00 €	03/02/2025
91	EQUANS	ENTRETIEN MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC JANVIER 2025	615232	3 432,60 €	03/02/2025
92	E2S	VIS ALIMENTATION CUVE A PELLETS CTM	21318	2 328,00 €	04/02/2025
97	BRUET PERE ET F	FLEURISSEMENT ETE 2025	6068	2 028,40 €	06/02/2025
102	EMC	BARRIERAGE DU PARC THERMAL - FETE NATIONALE 2025	611	2 210,88 €	06/02/2025
107	TABB PRODUCTION	SPECTACLE 15/05/2025 MANU JOUCLAT ET ERIC MASSOT PARTENT EN LIVE	611	2 100,00 €	10/02/2025
108	COMEDY PROD	SPECTACLE 16/05/2025 MES APPLIS MES AMOURS MES EMMERDES	611	5 000,00 €	10/02/2025
109	STELASUD	SPECTACLE 17/05/2025 ALEXANDRE PESLE "LE PESLETACLE"	611	2 100,00 €	10/02/2025
111	ALPGEO	HONORAIRES SUBDIVISION LOT EXISTANT VENTE COMMUNE / LABRUDE	2115	2 340,00 €	11/02/2025
114	TEXTI COM	TSHIRTS CYCLO GRAN FONDO 2025	6232	1 118,40 €	11/02/2025

445	ALTITUDE 4752				
115	ALTITUDE 1753	MEDAILLES CYCLO GRAN FONDO 2025	6232	1 791,60 €	11/02/2025
116	HARMONIE AMBULA	AMBULANCES CYCLO GRAN FONDO			
		2025	6232	1 437,50 €	11/02/2025
117	UDPS 73	DISPOSITIF SECOURISTES CYCLO			
		GRAN FONDO 2025 - LE 13/07/2025	6232	2 776,68 €	11/02/2025
119	EVENTICOM	GESTION INSCRIPTIONS, GESTION			
		INFO, CHRONOMETRAGE, GESTION			
		RESULTATS CYCLO GRAN FONDO 2025	6232	4 680,00 €	11/02/2025
120	OSIS SUD EST	DEGORGEMENT EAUX PLUVIALES			
		17/02/2025	615232	3 270,00 €	13/02/2025
		LOCATION RADIOS OREILLETTES ET			
121	MEGAHERTZ	TERMINAL LTE CYCLO GRAN FONDO			
		2025	61358	1 000,00 €	13/02/2025
123	REDSAX PRODUCCI				
		FETE DE LA MUSIQUE 2025	6232	5 500,00 €	13/02/2025

## 4. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Le Maire annonce que la candidature de Madame Géraldine Charvin au poste de Directrice de l'Office de Tourismes de Brides-Les-Bains a été retenue, Madame Charvin occupera ce poste dès le 28 Avril 2025.
- Monsieur Le Maire rappelle qu'en cas d'absence à un conseil municipal, les élus doivent donner pouvoirs ou bien en informer au préalable le conseil afin d'être excusés.
- Monsieur Jean-Marc MURAZ, 3ème adjoint, donne des précisions concernant les travaux des réseaux :

#### Chemin du Vieux Brides :

- La conduite d'assainissement unitaire a été remplacée par deux conduites distinctes Eaux Usées et Eaux Pluviales. Les branchements définitifs devraient être achevés fin février.
- o Un poteau d'incendie neuf a été installé au départ du Chemin.
- o Le câblage de la basse tension et de l'éclairage public sera réalisé prochainement.
- o L'enrobé sera refait dans son intégralité avant l'hiver prochain.

#### Rue Emile Machet:

Cette rue constitue le dernier secteur de notre commune qui soit concerné par le renouvellement des réseaux humides et l'enfouissement des réseaux secs.

Les travaux débuteront le lundi 24 mars simultanément sur 2 tronçons de la rue.

Il est rappelé que ces travaux s'avèrent nécessaires afin de garantir la fiabilité de nos réseaux hydrauliques et de permettre la disparition des lignes aériennes.

Les services de la mairie informeront les usagers sur les perturbations engendrées.

Monsieur le Maire annonce que Monsieur Edgar Grospiron a été élu Président du COJOP Alpes Françaises 2030

XXXXXXXXXXXXXXXXXX



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H01.

La secrétaire de séance

Mme Nathalie MARIE /

Le Maire

**Bruno PIDEIL** 

